



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240105-DEC-2024-01-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

Publication : 11/01/2024

Le 5 janvier 2024

DEC-2024-01

PTO / Centre commande publique / SP

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDERANT que la Ville de Bruges a décidé de lancer un marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Tasta, située Place des fusillés - 33520 Bruges.

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un marché ordinaire de travaux comportant 8 lots comme suit :

Lot	Désignation
Lot 1	Démolition – Gros œuvre – VRD - Curage
Lot 2	Charpente – Couverture - Etanchéité
Lot 3	Menuiseries extérieures - Serrurerie
Lot 4	Plâtrerie – Menuiseries intérieures - Peinture
Lot 5	Electricité
Lot 6	Plomberie – CVC - Cuisine
Lot 7	Carrelage – Faïence – Sols souples
Lot 8	Façades

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 06/10/2023 au BOAMP et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation ;

CONSIDERANT que 75 dossiers de consultation ont été téléchargés (tous lots confondus), et que 18 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 6 novembre 2023),

VU le rapport d'analyse des offres désignant l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot,



Bruges

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché des travaux pour chaque lot de la réhabilitation de la salle du tasta à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

Lot	Nom	Candidat	Adresse	Ville	SIRET
1	COBALTO SAS	Individuel.	1 rue M. Gauthier	Villenave d'Ornon	900 094 152 00031
2	LAVOINE SARL	Individuel	8 avenue meilleur ouvrier de France	Mérignac	753 553 114 00020
3	SAS EIFFAGE CONSTRUCTION	Individuel	9 allée D. Bégu	Martignas/Jalle	328 833 546 00273
4	PPG	Individuel	61 avenue G. Eiffel	Ste Eulalie	477 922 652 00045
5	EI JP FAUCHE	Individuel	208 avenue du Haut-Lévêque	Pessac	308 250 570 00584
6	ENTHALPIE SARL	Individuel	10 bis chemin du solarium	Gradignan	829 826 759 00021
7	FOS Revêtement sols et murs	Individuel	8 route du stade	St Sulpice et Cameyrac	794 669 432 00021
8	DSA Aquitaine	Individuel	10 rue P. Gauthier	Eysines	443 865 043 00048

- **De payer** à réception d'une facture, la somme globale forfaitaire, pour chacun des lots ci-dessous, de :

Lot	Nom	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
1	COBALTO SAS	67 000,00	13 400,00	80 400,00
2	LAVOINE SARL	117 639,86	23 527,97	141 167,83
3	SAS EIFFAGE CONSTRUCTION	62 615,05	12 523,01	75 138,06
4	PPG	128 802,59	25 760,52	154 563,11
5	EI JP FAUCHE	27 900,00	5 580,00	33 480,00
6	ENTHALPIE SARL	63 366,88	12 673,38	76 040,26
7	FOS Revêtement sols et murs	19 793,50	3 958,70	23 752,20
8	DSA Aquitaine	31 000,00	6 200,00	37 200,00



Bruges

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU